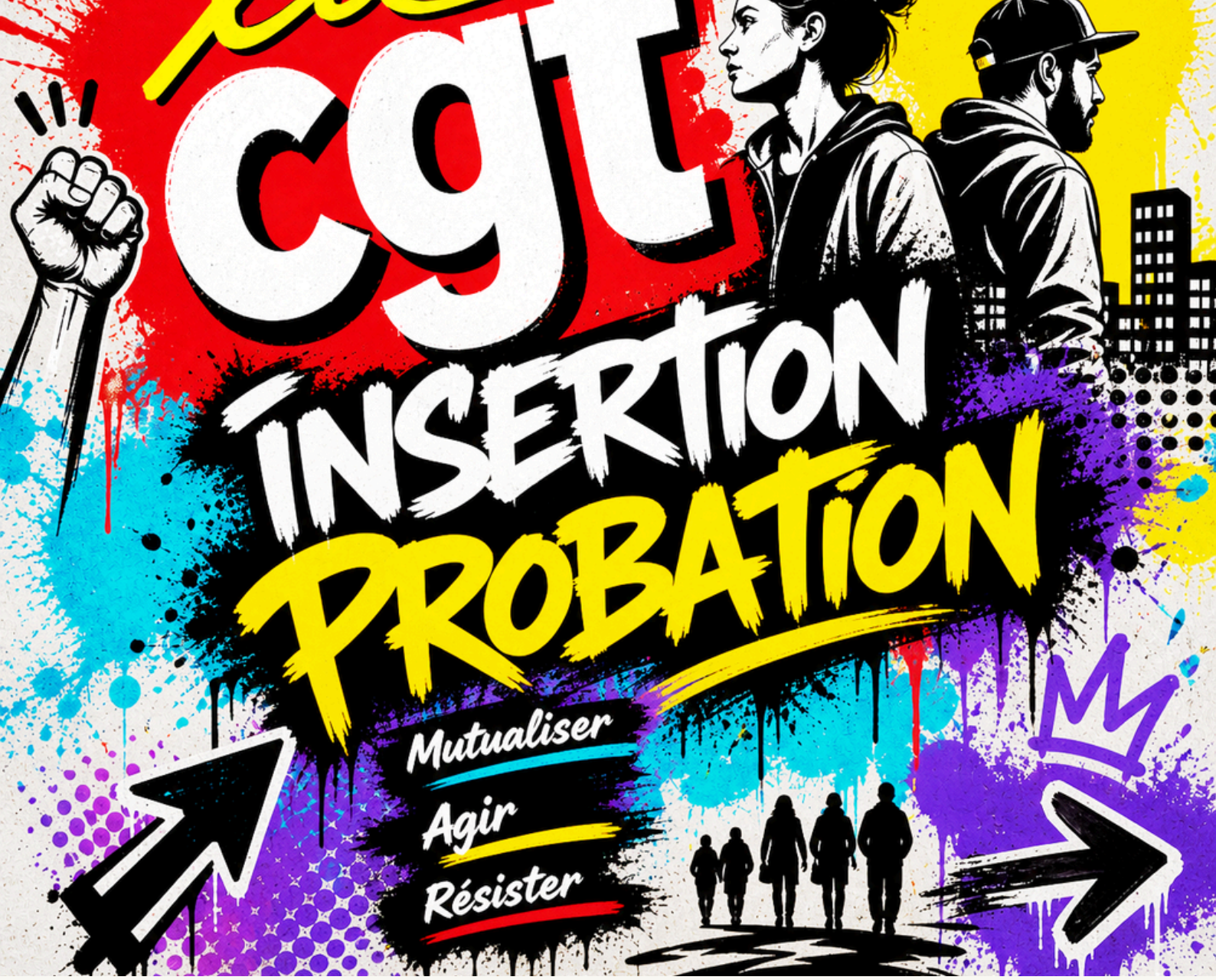
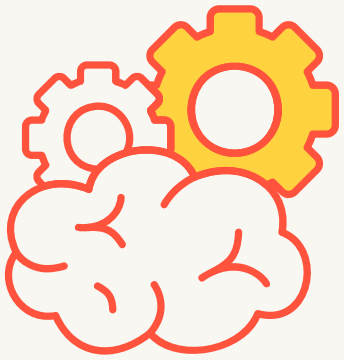


La CGT IP Grand Est présente son bilan



2023 2026

L'édito



Pendant quatre ans, la CGT IP a cumulé :

> **Une présence quotidienne sur le terrain** (tracts, AG, déclarations liminaires, audiences), dans **les instances** (CAP, CSA locaux, inter-régionaux et nationaux), dans la **presse** et auprès des élu.es
> Une **capacité de mobilisation** intersyndicale inédite pour la filière insertion probation,
> Et surtout des **résultats concrets et vérifiables** : décisions de justice obtenues contre l'administration, notes illégales abrogées, régularisations indemnitaires de masse, récupération de postes.



Sommaire

1. Les victoires emblématiques 4
Mobilité, IFSE...

2. Les mobilisations 6
2023 à 26 : un syndicat de lutte

3. L'opposion de fond à la politique ministérielle 8
Défense des missions

4. L'accompagnement des personnels 10
moblités, avancement
indemnitaire, égalité

5. Les victoires devant les tibunaux 12
Référés, conseil d'Etat
Abrogation de notes (TT)

6. La CGT IP Grand Est 14

2023 – 2026 Plusieurs victoires emblématiques à retenir

› **MOBILITE CPIP** (2020 – 2024) : la CGT IP a lutté seule depuis l'instauration des lignes directrices pour que les CPIP intègrent l'annexe pour conserver leur mutation par points. C'est chose faite depuis le décret fixé en 2024 !



› ***Régularisation indemnitaire de masse*** *(2023–2026) : après les recours gagnants de la CGT IP (astreintes DPIP, circulaire indemnitaire, PSS), l'ISS est régularisée pour les agent·e·s. Par contre si la révision quadriennale de l'IFSE des CPIP est en cours, les conditions de révision doivent être combattues !*

› ***Dénonciation des VSS à l'ENAP*** *(2023) : en juillet des colleuses ont réagi face à l'inaction de l'ENAP en dénonçant des faits connus de toutes et tous mais tus par l'administration. Les colleuses qui ont porté cette parole ont été dès lors la cible d'une chasse aux sorcières, ainsi que la CGT IP !*

2023 – 2026 Plusieurs victoires emblématiques à retenir



> ***PRISME stoppé en trois semaines*** *(2024) : après un 1er report fin 2023, l'expérimentation imposée aux SPIP du Grand Est le 15 avril 2024 a été suspendue le 2 mai, après le communiqué commun des cinq sections CGT IP du Grand Est (« un crash-test qui tourne au carnage ») et l'alerte générale nationale. Le Grand Est aura été le laboratoire et le garde-fou de cet applicatif qui s'est déployé à marche forcée.*

> **ACTIVITES & PERMISSIONS** - le Conseil d'État contre le ministère (5 mai 2026) : l'instruction interdisant les permissions de sortir culturelles et sportives est suspendue en référé ; la décision « désavoue le ministère et réaffirme la primauté de l'insertion ». Elle fait suite au recours déposé par la CGT IP Grand Est avec l'OIP, le SAF et le Syndicat de la magistrature contre la note discriminatoire de la DISP du 18 décembre 2025.

Si vous avez raté notre quizz : Permissions de sortir et réinsertion: enjeux juridiques en France - Détails - Kahoot!



Les mobilisations : une filière qui n'a jamais cessé de se lever

2023 > Résister aux réformes, aux atteintes syndicales et intimidations

> **Contre la réforme des retraites** : mobilisations continues (19 janvier, 7 mars, 8 mars grève féministe, 6 juin), boycotts de CSA, intersyndicale dans les syndicats locaux.

> **Solidarité au tribunal d'Alençon :** soutien aux camarades convoqués au tribunal (mai-juin) et relaxe obtenue : le droit syndical a triomphé.

> **ENAP et lutte contre les VSS** : l'administration porte plainte avec constitution de PC pour diffamation => mise en examen des secrétaires et signalement opéré auprès de l'hébergeur qui conduit au blocage du site internet pendant l'été.

2025 / 2026 > L'année de bascule, en trois temps forts

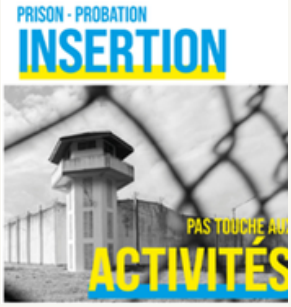
La CGT IP ne lâche rien et reste la seule organisation syndicale capable de s'organiser autour de plusieurs dates nationales en 18 mois, au soutien des personnels et des missions.

Mobilisations nationales pour la défense des SPIP

6 mai 2025 : première journée nationale intersyndicale, une centaine de personnels mobilisés ; dans le Grand Est : AG et appels et débrayages en 67, 88, 10/52, 68.

Suivie le 17 juin 2025 par une manifestation nationale « pour une justice digne, humaine et apaisée » — et rassemblement de tous les SPIP du Grand Est devant le tribunal judiciaire de Strasbourg.

Puis le 9 octobre 2025 : grande manifestation nationale des SPIP à Paris — 500 personnels défilent, Sophie Binet, secrétaire générale de la CGT, soutient la filière ; rassemblements devant les TJ en région, mobilisation « sur la durée » engagée dès le 10 septembre (boycotts de CAP/CSA, mobilisations locales).





Les mobilisations : une filière qui n'a jamais cessé de se lever

2025 / 2026 > L'année de bascule, en trois temps forts

2026 : Mobilisation contre les GAV : après les gardes à vue de CPIP (95, 93, et l'affaire d'Osny qui a indigné la filière), plus de 200 personnels pénitentiaires se réunissent place Vendôme, AG, débrayages et rassemblements devant les TJ partout en France — dont le Grand Est entier mobilisé (54, 57/67, 68, 88, 10/52). A l'issue, les collègues sont totalement blanchis et rétablis ; note DGAP du 24 avril 2026 sur la protection fonctionnelle (protection de plein droit, modèles de courriers pour les agent·e·s) ; cadre enfin clarifié pour les signalements de l'article 40. La lutte a payé, noir sur blanc.

13 avril, 19 et 29 juin 2026 : **mobilisations interprofessionnelles contre le PJL SURE**— avec en Grand Est un communiqué de presse dédié et une projection-débat à Strasbourg.





Face à la politique du ministère : une opposition de fond, argumentée

Ce que nous avons combattu et dénoncé par écrit, à chaque étape

L**es annonces du garde des Sceaux (2025) et les EGIP**, suivies et contrées en sept « actes » : retour des QHS « carcere duro », suppression des activités dites « ludiques », déontologie transformée en arme contre les agents, étrangers désignés comme variable d'ajustement de la surpopulation.

La suppression des activités en détention (hiver 2025) : mobilisation immédiate des sections du Grand Est (88, 68, 10/52, 57/67, 54 — « la chasse au ludisme est ouverte », « bienvenue en Absurdie »), action en justice en mars, décision du Conseil d'État en mai.

·La stigmatisation des personnes étrangères : consignes illégales dénoncées en série, victoires juridiques locales puis nationales. Refus de principe : « la discrimination n'a pas sa place au sein du service public pénitentiaire ».

Le PJL SURE : notes aux parlementaires, mobilisations interprofessionnelles, conférence de presse et un travail de fond qui contribue à sa suspension.

·La police pénitentiaire : audition à l'Assemblée (mai 2025), puis exploitation du rapport de l'IGJ — « pas de police dans les SPIP : un premier round victorieux » (janvier 2026). La doctrine a reculé pour l'heure mais la vigilance s'impose sur ce point.

La casse du dialogue social : boycotts argumentés quand les instances deviennent des chambres d'enregistrement, refus de la « mascarade » du tableau d'avancement 2025, alerte sur la suppression programmée du CSA SPIP (2026) — et toujours le refus de cautionner.

PRISME et le tout-numérique : de la première alerte (2023) à la suspension (2024) puis au combat contre le déploiement national forcé (2025–2026), la CGT IP a documenté chaque dysfonctionnement, jusqu'à obtenir que l'administration suspende puis amende l'applicatif.

Face à la politique du ministère : une opposition de fond, argumentée

Un engagement en instance pour la défense et le respect de missions

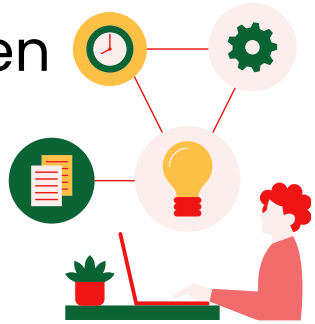
›››Dénonciation du Label qualité et de la privatisation des missions,
›››Lutte contre la standardisation des évaluations et des prises en charge (par ex outils actuariels)
›››Dénonciation des arrestations en SPIP, Protocole FSI, transmission d'informations à l'Intérieur

A chaque occasion, la CGT IP défend le sens des missions du SPIP : l'insertion comme pilier de la justice, l'individualisation des peines, l'indépendance décisionnelle des JAP, la protection fonctionnelle de plein droit, le respect des décisions de justice. Autrement dit : le droit, contre l'arbitraire.
Plus largement, la CGT IP s'inscrit dans un mouvement de respect de la démocratie, des droits, des principes fondamentaux et d'une justice humaine et humaniste contre le tout sécuritaire.

Campagne inter-orgas pour l'accès à internet en détention
Veille attentive aux propositions et projets de loi et une démarche proactive auprès des parlementaires : PPL visant à mieux lutter contre la récidive, loi immigration, SURE ·Contribution au comité des droits de l'homme : https://www.cgtspip.org/surpopulation-procedures-baillons-examen-de-la-france-par-le-comite-des-droits-de-lhomme-des-nations-unies-la-contribution-de-la-cgt-ip/
·Dénonciation de la surpopulation, conséquences canicules en prison,



Carrières, indemnitaire, égalité : le quotidien des agent·e·s, notre quotidien syndical



Mobilités, avancements, carrières
Un suivi de tous les instants

Chaque campagne de mobilité (CPIP, DPIP, adjoint·es administratif·ves, secrétaires) est suivie de bout en bout : notes, listes de postes, additifs, relevés, veille des anomalies, défense individuelle des demandes avec plusieurs rendez-vous par campagne.

Victoires : clarification des critères et retour aux cotations, décrets des réformes statutaire et indemnitaire des DPIP publiés à temps (2023), refus de la « mascarade » du tableau d'avancement 2025 — et arrêtés d'avancement enfin signés (été 26).

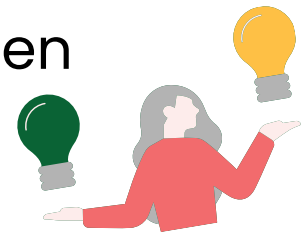
À la CAP des CPIP : 4 sièges CGT IP sur 6, une déclaration liminaire à chaque séance, la réintégration de plus de 500 CPIP au tableau d'avancement, et des dizaines de situations individuelles défendues avec succès (télétravail av, temps partiel, disponibilités).

Réforme & mobilité des DPIP : arrachée en 2023, mais sous haute surveillance en cette fin d'année 2026 ; la CGT IP a assoupli la règle des 2 ans pour la mobilité également

Une attention aux PA en SPIP avec une bataille constante contre l'abattement de l'IFSE au sein de la DAP, un meilleur plan de requalification de C en B dans les SPIP, des revalorisations salariales ..



Carrières, indemnitaire, égalité : le quotidien des agent·e·s, notre quotidien syndical



Indemnitaire et rémunérations : des gains visibles sur les paies

>>> **Recours gagnants en série** (astreintes, circulaire indemnitaire), rattrapage ISS (2024, puis régularisation complète septembre 2026), révision quadriennale de l'IFSE des CPIP (2026) : le combat continue.

VSS, égalité, protection des agents



Les dates clés des 8 mars et 25 novembre font l'objet de campagnes annuelles, actions concrètes en Grand Est (67 notamment) ; dossier de fond sur les violences sexistes dans l'administration dès 2023.

ENAP mise en cause : "l'aveuglement et du patriarcat » puis recul obtenu (février 2025) ; solidarité après les tags antisémites (2026) ; claquage de porte argumenté du comité de suivi de l'accord égalité (2025).

Protection fonctionnelle : la note DGAP du 24 avril 2026 obtenue par l'intersyndicale (protection de plein droit, courriers types) est l'une des avancées les plus concrètes du mandat, directement issue de la mobilisation du 17 mars.

Le sous-effectif, notre dossier le plus documenté

Plus de 1 000 postes vacants en SPIP pour 100 postes au budget 2026



La CGT IP exige une réactualisation des effectifs de référence, et refuse les expérimentations au détriment des postes, avec un plan de recrutement d'urgence.

Le palmarès juridique : la CGT IP, Un syndicat qui gagne devant les juges

Notre organisation est la seule à porter les recours individuels ou collectifs devant le juge.



Recours et contentieux gagnés

2023 : Recours gagnant : l'administration doit proposer les postes aux titulaires avant de recruter des contractuel·les
2023 : Relaxe d'Alençon

2025 : Régularisation de la PSS (mars), recours gagnant sur les astreintes DPIP (avril), sur la circulaire indemnitaire (mai)
2025 : Référé gagné dans l'Aube (août) : fin des prises d'empreintes préfectorales au SPIP 10/52, le juge administratif remet l'administration et la préfecture à leur place
2025 : Abrogation de la note télétravail illégale de la DAP (août) ; le Conseil d'État « remet le ministre à sa place » sur les activités en détention (mai)

2026 : TA de Strasbourg saisi en janvier par les synbdicats CGT IP Grand Est / OIP-SF / SAF / SM contre la note DISP du 18/12/2025 (permissions discriminatoires)
2026 : Conseil d'État, 5 mai : suspension de l'instruction du 13 mars 2026 interdisant les permissions culturelles et sportives
2026 : Demi Victoire sur la révision quadriennale de l'IFSE des CPIP (juillet) puis sur la régularisation de l'ISS (septembre)

Le palmarès juridique : la CGT IP, Un syndicat qui gagne devant les juges

Notre organisation est la seule à porter les recours individuels ou collectifs devant le juge.

La CGT IP ne se contente pas de protester : elle instruit. Chaque note illégale de l'administration (télétravail, astreintes, indemnitaire, consignes visant les personnes étrangères, permissions) a été attaquée devant le juge — et l'administration a souvent perdu.

Le Grand Est n'a pas attendu : c'est un syndicat du Grand Est qui a porté le référé de l'Aube, le recours de janvier 2026 au TA de Strasbourg, et participé au référé victorieux au Conseil d'État. L'inter-région est devenue une spécialiste du contentieux pénitentiaire, aux côtés des magistrats et avocats. Par effet d'entrainement, la DISP Toulouse a du aussi faire profil bas suite à la saisine du TA.

C'est aussi dans le Grand Est que deux recours DPIP ont permis une récupération substantielle d'ancienneté pour une promotion d'adaptation et le rappel du cadre du CSA pour définir les astreintes.

Quand la CGT IP gagne
Toutes et tous en profitent !



Le Grand Est : une inter-région où la CGT IP est présente et combative sur tous les terrains



La CGT IP est présente dans presque tous les départements via ses représentants locaux et siège dans les CSA locaux.

Grace à sa pugnacité, **la CGT IP 54 / 55** a obtenu une augmentation significative du nombre de postes sur l'antenne de Briey via une chronique continue. Le syndicat produit un bilan RH annuel chiffré poste par poste (psychologues, AA/SA/PA, CPIP, ASS, DPIP) sur les 3 antennes et une attention continue sur la surpopulation carcérale. Le 55 n'est pas en reste sur la veille liées aux restrictions des permissions notamment.

La CGT IP 57/67 se fait fort de publier son bilan annuel, et s'illustre par son attention aux diverses luttes : liberté syndicale, VSS mais aussi pour le service (bataille des locaux de Strasbourg, combat contre les permissions discriminatoires et les GAV (2026), tract contre le télétravail sous surveillance (2026), visite au garde des Sceaux (décembre 2025).

La CGT IP 68 reste la championne de la mobilisation en intersyndicale et a été la fer de lance des agissements de l'administration à la SAS.

La CGT IP 88-10/52 a lancé le recours gagnant contre la préfecture et a alerté la souffrance systémique à Villenauxe-la-Grande et sur les moyens des Vosges.

·Les syndicats limitrophes font remonter les difficultés **SPIP 51 et 08** et les inscrivent dans les campagnes interrégionales.

Le Grand Est : une inter-région où la CGT IP est présente et combative sur tous les terrains

La coordination inter-régionale, une vraie force

- Audiences régulières à la DISP de Strasbourg,
- Participation au CSA inter-régional où la CGT IP dresse le constat de la dégradation générale des conditions de travail et du dévoiement des missions des SPIP, notamment au bénéfice des prefectures et de l'Intérieur
- Remontée régulire et en amont des moblités de l'hémorragie des effectifs pour tous les corps



insertion probation la cgt GRAND EST

Les communiqués interrégionaux sont systématiques (PRISME, permissions, stigmatisation, surpopulation, PJL SURE…) et les syndicats ont initié de nombreux recours collectifs avec OIP/SAF/SM, et couvert toutes les mobilisations nationales.

>>> Je vote CGT / CGT IP
pour les prochaines élections professionnelles

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2026

2 MINUTES POUR VOTER,
4 ANS POUR PESER !

Du 3 au 10 décembre 2026

insertion probation la cgt
www.cgtspip.org

1. **Nous représentons :** majorité dans les SPIP depuis 2022, 4/6 sièges CAP CPIP — la confiance donnée a été utilisée, et rendue (bilans,communiqués, proximité).

2.Nous obtenons : décisions de justice, abrogations de notes illégales, régularisations indemnitaires, 500+ promouvables réintégrés, protection fonctionnelle de plein droit.

3.Nous mobilisons : du 6 mai 2025 au 17 mars 2026, la filière s'est levée comme jamais — et chaque mobilisation a débouché sur des engagements écrits du ministère.

4.Nous documentons : bilans RH poste par poste, chiffres de la surpopulation, veille sur chaque note — l'expertise CGT IP fait autorité, y compris devant les juges.

5.Nous tenons : boycotts argumentés plutôt que caution, intersyndicale plutôt que division, exigence de résultats plutôt que photo avec le ministre.

La CGT IP a prouvé qu'elle sait gagner des batailles
Elle est la mieux placée pour *gagner les prochaines*





www.cgtspip.org